

20191209_DL_09

OBJET :

Objectif 100 % FttH 2019-2024 – validation du programme de déploiement

Date de convocation :
3 décembre 2019

Date de séance :
9 décembre 2019

Date d'affichage :
10 janvier 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE D

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le

ID : 080-258004365-20191209-191209_CS_DEL9-DE

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Didier REMY, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Fabrice FRION, et Anna-Maria LEMAIRE.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
Jean-Claude RENAUX à Ernest CANDELA
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Patricia POUPART à Claude DEFLESSELLE
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean GORRIEZ
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT
Annie VERRIER à Denis DEMARCY
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe COCQ
Julien HERNANDEZ à Olivier JARDE
Gérard CARON à Anna-Maria LEMAIRE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
Emile FOIREST à Didier REMY

La validation du programme d'investissement ayant pour objectif d'atteindre une couverture de 100% FttH d'ici 2024 a été approuvée à plusieurs reprises par le Comité syndical, notamment pour fixer le plan de financement. A présent, après avoir consulté la Commission Aménagement numérique le 10 septembre 2019, le Président propose au Comité syndical de valider le programme de déploiement de cette opération tel qu'il apparaît en annexe.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu la délibération n°5 du 20 mars 2017 portant révision du SDTAN de la Somme et définissant la 2^e phase de déploiement FTTH ;
- Vu la délibération n°6 du 30 novembre 2017 décidant de fixer à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH ;
- Vu la délibération n°11 du 11 juin 2018 relatif au plan de financement global de la 2^e phase de déploiement FTTH dans la Somme ;
- Vu la délibération n°14 du 3 juin 2019 portant sur l'ajustement du plan de financement global de l'opération ;

Considérant que le syndicat mixte dispose désormais des éléments techniques des études préliminaires des 2 entreprises chargées du déploiement et de leurs préconisations pour l'ensemble du territoire,

Considérant que pour cette opération ont été retenus les principes d'un déploiement de Nœuds de Raccordement optiques (NRO) et d'un avancement concomitant au département Nord-Sud-Est-Ouest définis au marché,

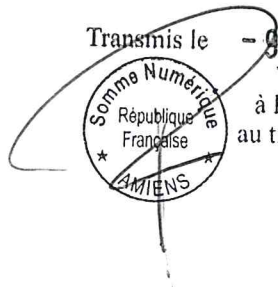
DELIBERE

Article 1 – Le programme de déploiement des prises FttH 2019 - 2024, joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 – Le Président de Somme Numérique est chargé de mettre en œuvre la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été

Transmis le - 9 JAN. 2020



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité